

**LICENCE SCIENCES, TECHNOLOGIES, SANTÉ**  
**PORTAIL MATHÉMATIQUES-INFORMATIQUE**  
**MENTION MATHÉMATIQUES**

**L2 (DEUXIÈME ANNÉE) 2012-2013**

**Responsables de mentions**

*Mathématiques* Sébastien Gauthier  
La Doua, bâtiment Jean Braconnier - Bureau 115  
courriel : [licence@math.univ-lyon1.fr](mailto:licence@math.univ-lyon1.fr)  
<http://math.univ-lyon1.fr/~licence>

*Informatique* Elodie Desserée et Alexandre Meyer  
La Doua, bâtiment Nautibus - 2<sup>e</sup> étage  
courriel : [resp\\_licenceinfo@univ-lyon1.fr](mailto:resp_licenceinfo@univ-lyon1.fr),  
<http://licence-info.univ-lyon1.fr>

**Référents pédagogiques de mathématiques**

Thomas Blossier : [blossier@math.univ-lyon1.fr](mailto:blossier@math.univ-lyon1.fr)  
Élise Fouassier : [fouassier@math.univ-lyon1.fr](mailto:fouassier@math.univ-lyon1.fr)  
Dominique Reynaud : [dominique.reynaud.math@univ-lyon1.fr](mailto:dominique.reynaud.math@univ-lyon1.fr)

Pour contacter les directeurs des études, écrire à

[referents.pedagogiques@math.univ-lyon1.fr](mailto:referents.pedagogiques@math.univ-lyon1.fr)  
ou  
[directeurs.etudes@math.univ-lyon1.fr](mailto:directeurs.etudes@math.univ-lyon1.fr)

**Le responsable de la mention et les référents pédagogiques de mathématiques organisent plusieurs permanences chaque semaine, consulter les horaires sur le site de la licence de mathématiques.**

**Secrétariats**

Bureau administratif de la licence (B.A.L., encore appelé « Scolarité » )  
Quai 43 - 1<sup>er</sup> étage - porte 117

Contacts à la scolarité : <http://sciences.univ-lyon1.fr/etudiants/licence-sts/>

## CONDITIONS D'ACCÈS

Pour accéder à la deuxième année de licence, il faut en principe avoir validé la première année (L1 Portail Mathématiques-Informatique) de la licence Sciences et Technologie. Il est possible, notamment pour les étudiants ayant suivi l'enseignement des classes préparatoires aux grandes écoles scientifiques, et pour les élèves des IUT Informatique, de demander un accès direct en deuxième ou troisième année de la Licence STS mention Mathématiques ou Informatique. Cette demande est examinée par une commission pédagogique. Pour plus de renseignements, voir le site Internet de l'université (<http://www.univ-lyon1.fr/etudes-et-scolarité/>), rubrique « S'inscrire à l'université ».

## INSCRIPTION EN DEUXIÈME ANNÉE DE LICENCE (L2)

**Inscription Administrative (IA)** Elle est annuelle, payante et s'effectue auprès du B.A.L. après pré-inscription par Internet ou complètement par Internet. Elle conduit à la délivrance de la carte d'étudiant, pièce à fournir obligatoirement lors des examens. Le choix du portail disciplinaire (mathématiques-informatique, ou physique-chimie-sciences pour l'ingénieur, ou biologie-biochimie-sciences de la terre et de l'univers) s'effectue lors de l'IA. Pour plus de renseignements, consulter le site de la licence STS

<http://sciences.univ-lyon1.fr/enseignement/licence-sts/>

**Inscription pédagogique (IP)** Elle est distincte de l'inscription administrative, semestrielle, et essentielle pour pouvoir : 1) être affecté dans les groupes de TD ; 2) être convoqué aux examens ; 3) valider le semestre pédagogique concerné. Elle s'effectue au bâtiment Ariane (La Doua) sur rendez-vous (à prendre sur internet fin août début septembre). Les étudiants rencontrent un conseiller pédagogique (responsable de mention ou référents pédagogiques), avec qui ils choisissent leurs UE (unités d'enseignements), puis saisissent leurs choix en ligne. La présence physique de chaque étudiant, ou de son représentant en cas de procuration, est obligatoire pour l'inscription pédagogique. Aucune IP en retard n'est acceptée. Pour plus de renseignements, consulter le site de la licence STS.

## FONCTIONNEMENT DE LA DEUXIÈME ANNÉE DE LICENCE

L'enseignement est semestriel. La deuxième année de licence est composée des *semestres pédagogiques* S3 et S4, constitués de 5 unités d'enseignements (UE) valant chacune 6 crédits européens (ECTS) et représentant une soixantaine d'heures d'enseignement (soit environ cinq heures par semaine sur douze semaines).

|       | LUNDI                   | MARDI                   | MERCREDI                | JEUDI                    | VENDREDI                | SAMEDI                   |
|-------|-------------------------|-------------------------|-------------------------|--------------------------|-------------------------|--------------------------|
| 7H45  | enseignement séquence 1 | enseignement séquence 3 | enseignement séquence 4 | enseignement séquence 5  | enseignement séquence 2 | enseignement de TR       |
| 9H45  | pause                   | pause                   | pause                   | pause                    | pause                   |                          |
| 10H   | enseignement séquence 1 | enseignement séquence 3 | enseignement séquence 4 | enseignement séquence 5  | enseignement séquence 2 |                          |
| 13H15 | pause                   | pause                   | pause                   | pause                    | pause                   |                          |
| 13H45 | enseignement séquence 2 | enseignement séquence 1 | enseignement séquence 4 | TD sauf gr. A séquence 3 | enseignement séquence 5 | 13H45                    |
| 16H45 | pause                   | pause                   | pause                   | pause                    |                         | pause                    |
| 16H   | enseignement séquence 2 | enseignement séquence 1 | enseignement séquence 4 | TD sauf gr. A séquence 3 | enseignement de TR      | 17H15                    |
| 20H15 |                         |                         |                         | Compétitions FFSU        |                         | TD sauf gr. A séquence 3 |

La semaine est découpée en cinq « séquences », assurant la compatibilité de l'emploi du temps (des cours, TD, TP et examens) entre les différentes UE proposées. Il est impossible de s'inscrire à plus d'une UE (6 crédits) dans une même séquence (les UE à gros effectifs sont assurées dans plusieurs séquences).

Selon les modalités de contrôles des connaissances en vigueur (dans le portail Math-Info : « contrôle continu intégral », demandant assiduité en cours, TD et TP), chaque UE donne lieu à une note. La note au semestre est obtenue comme la moyenne des notes aux cinq UE le composant : si elle est supérieure ou égale à 10/20, le semestre est acquis ; sinon, l'étudiant a la possibilité de redoubler les UE non acquises. Chaque étudiant est suivi par un référent pédagogique.

## MAQUETTE DES PARCOURS PROPOSÉS

Plusieurs parcours sont proposés :

- **MPM** : Mathématiques-Physique-Mécanique,
- **MIM** : Mathématiques-Informatique-Mécanique,
- **MI** : Mathématiques-Informatique,
- **MIV** : Mathématiques et Informatique du Vivant.

### Maquette du L2 pour la mention mathématiques :

|           |             |             |  |   |                |
|-----------|-------------|-------------|--|---|----------------|
| <b>S3</b> | Analyse III | Algèbre III | <b>MPM</b> : Électromagnétisme 1<br><br><b>MI, MIM, MIV</b> : LIF5<br>Algorithmique<br>et programmation<br>procédurale | <b>MPM, MIM</b> : Mécanique<br>des systèmes<br><br><b>MI, MIV</b> : LIF4<br>Initiation aux bases de<br>données et réseaux | Transversale 3 |
| <b>S4</b> | Analyse IV  | Algèbre IV  | Option 1   | Option 2  | Transversale 4 |

Les Options 1 et 2 sont à choisir selon le parcours et l'orientation envisagée en troisième année.

#### Option 1 :

- **MPM** et **MI** (vers L3 de maths) : Géométrie et calcul différentiel,
- **MPM** (vers L3 de physique) : Éléments de physique microscopique et relativiste,
- **MPM** (vers L3 de mécanique) : Introduction à la mécanique des milieux continus,
- **MI** (vers L3 Maths-Info) : LIF6 (architecture matérielle et logicielle) ou Algèbre appliquée,
- **MIV** : Génétique 2.

#### Option 2 :

- **MPM** et **MI** (vers L3 de maths) : Algèbre appliquée ou TIPE (Travaux d'Initiative Personnelle encadrés),
- **MPM** (vers L3 de physique) : Optique physique et spectroscopie,
- **MPM** (vers L3 de mécanique) : Outils informatiques et mécaniques ; et, Statique et introduction à la résistance des matériaux,
- **MI** (vers L3 Maths-Info) : LIF7 (Conception et réalisation d'applications) ou TIPE (Travaux d'Initiative Personnelle encadrés),
- **MIV** : LIF7 (Conception et réalisation d'applications).

Les **UE transversales** sont obligatoires et comportent différents « éléments constitutifs » (voir <http://transversales.univ-lyon1.fr/>):

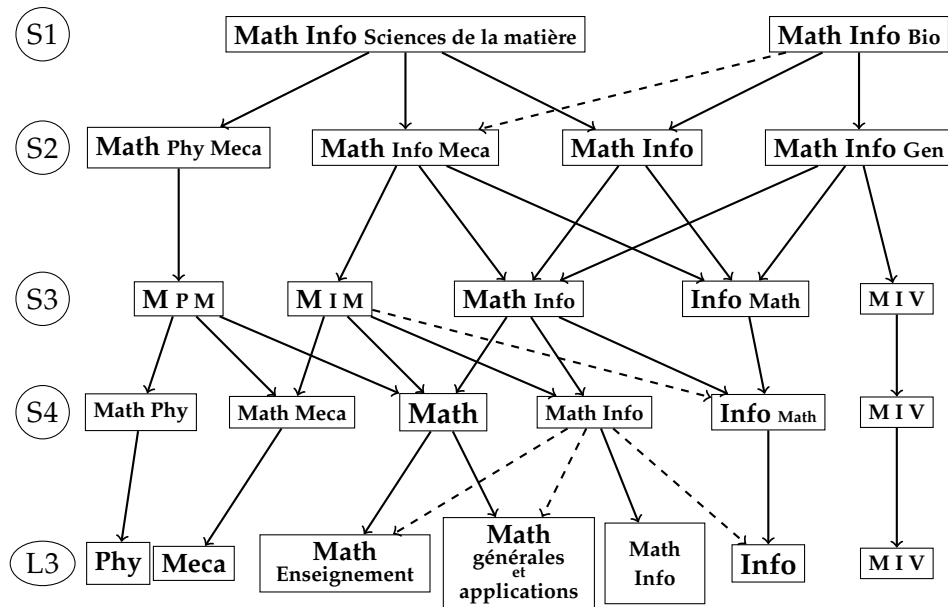
**TR 3** : Langues ; Développement durable ; E.P.S.

**TR 4** : Langues ; Projet de l'Étudiant de Licence (P.E.L.4) ; Sciences humaines et sociales (SHS) ; E.P.S.

Les programmes des UE ainsi que les parcours pour les trois années de licence se trouvent en ligne, avec des enseignements complémentaires (contacts pédagogiques en particulier) :

<http://math.univ-lyon1.fr/~licence>  
et  
<http://offre-de-formations.univ-lyon1.fr/>

## LICENCE PORTAIL MATH/INFO



## APRÈS UNE LICENCE DE MATHÉMATIQUES À LYON 1

